

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 24 avril 2024

ID: 064-266404110-20240411-24\_16-DE

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

<u>Présents</u>: Monsieur Emmanuel HANON, Président; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ CASALOU, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU, Messieurs Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Michel POUQUET.

<u>Absent excusé</u>: Messieurs Bernard CAZENAVE, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

## 24 - 16 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par les instructions budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports de Fonctionnement au 002	Excédent investissement reporté au 001
Budget CCAS	4 2321,96 €	636,16 €					102 560,79 €	10 643,72 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

En report d'investissement (article 001), un excédent de 10 643,72 €,

En report de fonctionnement (article 002), un excédent de 102 560,79 €.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,

Joëlle Baylo-Losserre Vice-Présidente du CCAS

Le Maire d'Orthez Président du CCAS

Emmanuel HANON